

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le mardi neuf juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de PONTAUBAULT, dûment convoqué, s'est réuni, à la Salle de Convivialité en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel PERROUAULT, Maire.

Etaient présents : MM. Michel PERROUAULT, Jean-François LOIZEL, Josette MONDIN, Alain LEPRIEUR, Philippe ARRÊTO, Adélaïde EUDES, Hubert GAZENGEL, Delphine GONFROY, Nathalie LEBARBEY, Didier LECACHEUX, Bruno LEPILLER, Delphine LEVALLOIS, Laurence POTEAU.

Etait absente : Mme Flavie ROUX (donne procuration à Mme Nathalie LEBARBEY).

M. Philippe ARRÊTO a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Date convocation : 04/06/2020

Date affichage : 10/06/2020

Monsieur le Maire fait part de la démission de M. Gérard GAUTIER.

Nomination des membres des diverses commissions communales (Délibération n° 2020-06-09-01)

Le Conseil Municipal, après vote, décide de se répartir comme suit dans les différentes commissions :

- Bâtiments communaux - logements : MM. Jean-François LOIZEL, Josette MONDIN, Hubert GAZENGEL.
- Urbanisme : MM. Jean-François LOIZEL, Alain LEPRIEUR, Hubert GAZENGEL, Nathalie LEBARBEY, Delphine LEVALLOIS.
- Cimetière - Eglise : MM. Jean-François LOIZEL, Josette MONDIN, Didier LECACHEUX.
- Fêtes et cérémonies - sports - jeunesse - relation avec les associations – communication : MM. Jean-François LOIZEL, Alain LEPRIEUR, Philippe ARRÊTO, Adélaïde EUDES, Delphine GONFROY, Flavie ROUX.
- Finances et budget : MM. Alain LEPRIEUR, Philippe ARRÊTO, Nathalie LEBARBEY, Bruno LEPILLER.
- Tourisme - Environnement - Fleurissement : MM. Jean-François LOIZEL, Alain LEPRIEUR, Adélaïde EUDES, Hubert GAZENGEL, Nathalie LEBARBEY, Flavie ROUX.
- Voirie communale - Electrification : MM. Jean-François LOIZEL, Alain LEPRIEUR, Hubert GAZENGEL, Didier LECACHEUX, Bruno LEPILLER.
- Travaux (Adjudications et Appels d'Offres) :
 - Titulaires : MM. Josette MONDIN, Didier LECACHEUX, Bruno LEPILLER.
 - Suppléants : MM. Jean-François LOIZEL, Philippe ARRÊTO, Nathalie LEBARBEY.

Nomination d'un correspondant défense (Délibération n° 2020-06-09-02)

Après vote, le Conseil Municipal désigne comme correspondant défense M. Michel PERROUAULT.

Nomination d'un délégué à la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) (Délibération n° 2020-06-09-03)

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le conseil de la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie a procédé par délibération en date du 16 janvier 2017 à la création d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le rôle de cette instance est de déterminer les montants relatifs aux charges transférées des communes vers la Communauté d'Agglomération et inversement ; un rapport devra être réalisé au vu duquel le montant définitif des attributions de compensation sera arrêté.

La CLECT est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'un représentant qu'il devra désigner.

Il appartient donc aux conseils municipaux de désigner leur représentant parmi l'ensemble des conseillers municipaux, même si rien ne s'oppose à ce que ce représentant soit également conseiller communautaire. La commission élira son Président et un Vice-Président parmi ses membres lors de sa première réunion.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-33,

Vu l'arrêté-préfectoral en date du 3 octobre 2016 modifié par l'arrêté du 27 décembre 2016, portant statuts de la Communauté d'agglomération, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération en date du 16 janvier 2017 approuvant la création d'une commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Communauté d'agglomération et ses communes membres,

Après vote, le conseil municipal, désigne M. Michel PERROUAULT, représentant titulaire pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Communauté d'agglomération et la commune de PONTAUBAULT.

Commission Communale des Impôts Directs (Délibération n° 2020-06-09-04)

Vu l'article 1650 paragraphe 3 du code général des Impôts qui précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux,

Attendu qu'il convient, à la suite des récentes élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans la commune,

Attendu que cette commission, outre le maire – ou l’adjoint délégué – qui en assure la présidence, comprend six commissaires,

Attendu que les commissaires titulaires ainsi que les commissaires suppléants sont désignés par les services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, unanime, le Conseil Municipal décide de proposer la liste suivante aux services fiscaux pour la désignation des commissaires de la commission communale des impôts directs :

COMMISSAIRES TITULAIRES PROPOSÉS	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS PROPOSÉS
ARRÊTO Philippe	LOUIS Sylvain
GOUIN Thierry	LOIZEL Jean-François
BESNIER Marc	BARBIER Joël
FOUCHER Jacques	BOURGUENOLLE Yves
SPERANDIO Marie-France	LECOUTURIER Gabriel
GODARD Martial (Juilley)	RUBÉ Noël (Montreuil le Gast)
LARUE Raymond	QUINTON Agnès
MARTIN Louis	LEMONNIER Colette
LION Michel	TRAISEL Emmanuel
ANGOT Charles	CATTEZ Jacques
LENOIR Huguette	GASNIER Solange
JAMONT Denise (Poilley)	LEGENDRE Colette

Nomination de délégués pour siéger dans le CLEP Baie Bocage au sein du SDEAU 50 (Délibération n° 2020-06-09-05)

Après vote, le Conseil Municipal désigne comme délégués pour représenter la commune au sein du CLEP Baie Bocage au sein du SDEAU 50 :

Délégué titulaire : M. Bruno LEPILLER

Délégué suppléant : M. Alain LEPRIEUR.

Nomination de délégués pour le Syndicat Intercommunal des Ecoles de la Baie (Délibération n° 2020-06-09-06)

Le Conseil Municipal, après vote, désigne comme délégués au sein du Syndicat Intercommunal des Ecoles de la Baie :

Délégués titulaires : MM. Michel PERROUAULT, Philippe ARRÊTO, Adélaïde EUDES, Delphine GONFROY.

Nomination d'un délégué pour le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (Délibération n° 2020-06-09-07)

Le Conseil Municipal, après vote, désigne comme délégué au sein des secteurs d'énergie du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche :

Délégué titulaire : M. Hubert GAZENGEL.

Nomination des délégués au CDAS 50 (Délibération n° 2020-06-09-08)

Après vote, le Conseil Municipal désigne comme délégués pour représenter la commune au sein du CDAS 50 :

Délégué titulaire : Mme Laurence POTEAU
Délégué suppléant : Mme Adélaïde EUDES.

Nomination d'un représentant au Syndicat Mixte Manche Numérique (Délibération n° 2020-06-09-09)

Le Conseil Municipal, après vote, désigne comme représentant au sein du Syndicat Mixte Manche Numérique : M. Bruno LEPILLER.

Indemnités de fonctions (Délibération n° 2020-06-09-10)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24,

Vu la Loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique dite « Engagement et proximité » du 27/12/2019,

Attendu que les communes sont tenues, en application de l'article L. 2123-20-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) d'allouer à leur maire l'indemnité au taux maximal prévu par la loi, sauf si le conseil municipal en décide autrement, à la demande du maire,

Considérant que la commune compte moins de 1 000 habitants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder à compter du 27 Mai 2020 :

- ☞ Au 1^{er} Adjoint : une indemnité de fonction brute mensuelle égale à 10,70 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- ☞ Au 2^{ème} Adjoint : une indemnité de fonction brute mensuelle égale à 10,70 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- ☞ Au 3^{ème} Adjoint : une indemnité de fonction brute mensuelle égale à 10,70 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Délégations au Maire (Délibération n° 2020-06-09-11)

Vu l'article L.2122-22 du CGCT,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de déléguer au maire pendant la durée de son mandat :

- la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 20 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- l'exercice d'actions en justice au nom de la commune ou la défense de la commune dans les intentions intentées contre elle.

Modification de la durée hebdomadaire du temps de travail d'un poste d'adjoint technique territorial (Délibération n° 2020-06-09-12)

Monsieur Hubert GAZENGEL se retire de l'assemblée.

Vu l'augmentation de la charge de travail de l'agent affecté à l'entretien des bâtiments communaux,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 13 Mars 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'augmenter la durée hebdomadaire du temps de travail du poste d'Adjoint technique territorial de 04 h 30 à 07 h 00 à compter du 1^{er} septembre 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.